

Loi contre la pauvreté : un bilan mitigé

Christine Cadrin-Pelletier

Number 763, March 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/68508ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cadrin-Pelletier, C. (2013). Loi contre la pauvreté : un bilan mitigé. *Relations*, (763), 4–5.



Loi contre la pauvreté : un bilan mitigé

Mars 2013 marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

CHRISTINE CADRIN-PELLETIER

L'auteure est déléguée du Centre justice et foi au Collectif pour un Québec sans pauvreté

Le 13 décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Dix ans plus tard, on est en droit de se demander ce qu'elle a produit quand on constate qu'aujourd'hui, près d'une personne sur dix au Québec ne couvre pas ses besoins de base, tels la nourriture, le logement, l'habillement et le transport.

Cette loi a été obtenue d'arrachepied, après des années de lutte citoyenne menée par des organismes populaires, syndicaux, féministes, étudiants, coopératifs et économiques. Ces organismes ont eu l'appui de gens des réseaux de l'économie sociale, du développement de la main-d'œuvre, de l'éducation des adultes, de la pastorale ouvrière, de conférences religieuses, de la solidarité altermondialiste et du développement communautaire. Avec beaucoup de créativité, de ténacité et l'apport indispensable de personnes en situation de pauvreté, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, toujours très actif, a réussi à faire pression sur l'ensemble de la députation de l'époque pour faire adopter une loi visant à faire du Québec une société riche de tout son monde.

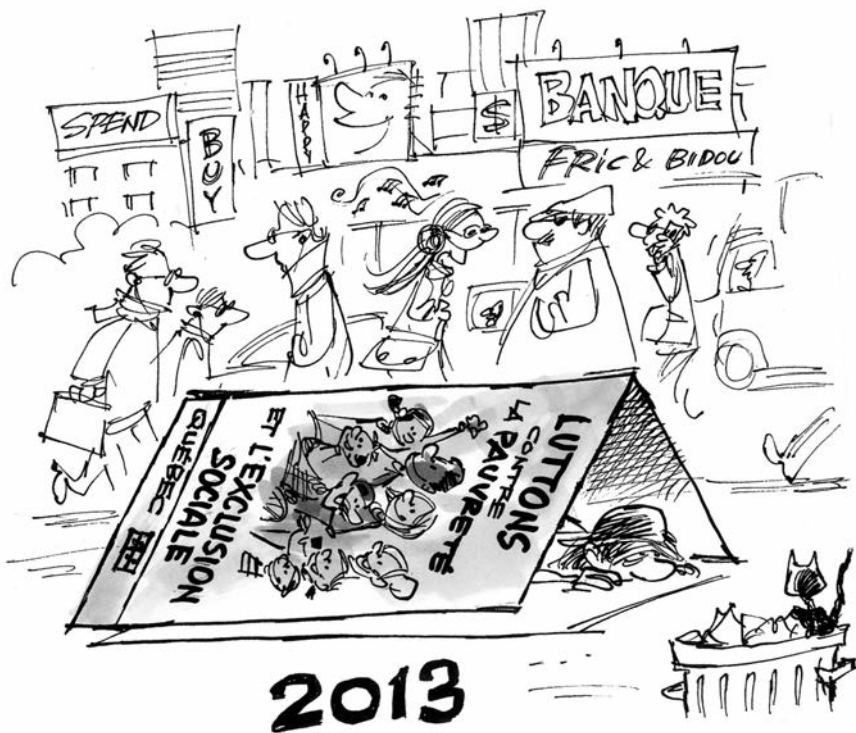
Cette loi repose sur le respect de la dignité des personnes et sur la reconnaissance de leur droit à une vie dé-

cente. Elle a pour fonction de « guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contre l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (art. 1). Assortie d'une stratégie nationale et de plans d'action, elle a donné lieu à la mise sur pied d'un Comité consultatif de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, d'un Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion et du Fonds québécois d'initiatives sociales.

Il faut reconnaître l'effet incitatif de la loi et le chemin parcouru depuis son adoption. Deux plans d'action gouvernementaux (2004-2010 et 2010-2015) en témoignent, mais ils ont été critiqués par le Vérificateur général du Québec en raison de leur gestion déficiente: des mesures disparates, des résultats incertains, des fonds investis, mais peu de reddition de comptes.

Certes, des avancées ont été réalisées, notamment au profit des familles, mais les inégalités économiques continuent de s'accroître d'année en année. Les personnes travaillant au salaire minimum basculent dans la pauvreté et les personnes seules, notamment âgées, ainsi que les couples sans enfant sont laissés pour compte. Les banques alimentaires n'arrivent plus à répondre à la demande. Le nombre d'itinérants et d'itinérantes augmente, les logements abordables se font rares, le coût de la vie, les taxes et de nombreux tarifs ne cessent d'augmenter. L'objectif de la stratégie nationale (art. 4) était pourtant d'« amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres ». Selon le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, des données comparatives fiables à cet égard ne seront disponibles qu'en 2020. Difficile d'ores et déjà de penser que le Québec y est parvenu!





Il faut donc admirer le courage des personnes en situation de pauvreté devant l'adversité, leur détermination à s'en sortir et leur résistance face aux préjugés, au mépris et à l'indifférence. Cependant, la sympathie ne suffit pas : une indignation agissante et solidaire devant la pauvreté et les inégalités sociales doit devenir contagieuse. Elle peut et doit gagner le gouvernement afin qu'il accepte de fixer le seuil minimal de revenu à ce qu'il faut pour assurer une subsistance convenable (nourriture, habillement, transport, logement, etc.). Ce seuil était de 15478\$ en 2011, sujet à indexation. Le gouvernement doit en outre prévoir les mesures et l'échéancier pour y arriver. L'élimination de la pauvreté passera par des gestes politiques courageux et, surtout, réalisables. Rêvons logique! ●

Jacques Goldstyn

Une voix pour la paix

Le 50^e anniversaire de *Pacem in terris* est l'occasion de rappeler toute son actualité.

GISÈLE TURCOT

Le 11 avril 1963 paraissait l'encyclique *Pacem in terris* du pape Jean XXIII. Déjà, quelques mois après son élection, il avait surpris le monde entier en proposant la tenue d'un concile œcuménique pour réformer l'Église. Cette fois, en pleine guerre froide, il surprenait encore en adressant, non seulement aux catholiques, mais à

tous les hommes de bonne volonté, une pressante invitation à rassembler leurs forces pour établir «la paix entre toutes les nations, fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté». Son message fut relayé par les médias du monde entier et commenté dans les universités. Au Québec, *Relations* et *L'Action nationale* lui consacrèrent un numéro entier et les Éditions du Jour chargèrent Claude Ryan d'en faire la préface.

Cinquante ans plus tard, que retenir de ce vibrant appel à la paix sur Terre? Tout d'abord un style de communication empreint d'ouverture au dialogue, dans le respect des croyances et des cultures, qui exclut toute forme de discrimination et de domination : plus de peuples dominateurs et de peuples dominés. Puis, une théologie qui reconnaît les signes des temps dans trois événements de l'époque : la lutte des travailleurs pour leurs droits économiques et sociaux ; l'entrée des femmes dans la vie publique ; l'aspiration des peuples naguère colonisés à l'indépendance politique. Tout cela repose

L'auteure est membre de Pax Christi / Antennes de paix